

nait à Frontenac un point d'appui contre le Conseil Souverain ; les magistrats de cette cour reprochaient au gouverneur-général de se servir du procureur de la prévôté (Bolduc) pour venger ses injures personnelles ; ainsi, dans l'hiver de 1678-79, une dame Agnès Morin était citée par Bolduc, sous l'accusation d'avoir mal parlé de Frontenac. Si nécessaire que l'on estime le respect de l'autorité, surtout dans un pays tel qu'était alors la Nouvelle-France, on ne saurait approuver Frontenac d'avoir mis en mouvement l'action publique à l'occasion d'un délit de ce genre ; mais le souci de la tranquillité commune ne fut sans doute pas le sentiment essentiel qui inspira les protestations du Conseil Souverain ; l'initiative de Bolduc prouvait la déférence peut-être excessive de la prévôté pour le gouverneur-général : plusieurs conseillers s'en plaignirent avec vivacité, Frontenac riposta de même, et le greffier du Conseil, mêlé à ces discussions, paya de quelques jours de prison la mauvaise humeur de tous.

“ L'affaire ne devait pas en rester là : Frontenac, d'une part, voudra montrer au Conseil qu'il est le maître ; les conseillers, de l'autre, s'acharneront à diminuer les pouvoirs de la prévôté de Québec et poursuivront de leurs rancures le procureur Louis Bolduc ; Colbert n'admit pas leur prétention de porter directement leurs causes devant le Conseil, sans passer d'abord devant le lieutenant-général, comme les simples particuliers ; en revanche, le Conseil restreignit le ressort de ce magistrat, en assignant à son collègue de Trois-Rivières l'appel des justices seigneuriales des environs ; ce ne sont encore là que de menues escarmouches ; la véritable bataille va s'engager bientôt ; nous y verrons Frontenac en face des conseillers de Québec, dans l'attitude d'un souverain. La Hontan l'écrivait en 1684 : “ Il traitait les membres de ce parlement comme Cromwell ceux d'Angleterre.” (1)

Dès le mois de mars 1680, le procureur-général d'Auteuil chercha noise au procureur de la Prévôté.

M. Lorin raconte ainsi l'épisode :

“ On (c'est-à-dire le Conseil Souverain) savait ce personnage tout dévoué à Frontenac : on ne négligea rien pour lui rendre la tâche impossible, et paralyser ainsi cette juridiction de la prévôté dont le Conseil était jaloux : d'Auteuil ne voulait-il pas obliger Bolduc à se rendre chez lui, tous les samedis, pour travailler sous sa surveillance aux

(1) *Le comte de Frontenac*, p. 147.